

CONDITIONS GÉNÉRALES ÉVÉNEMENTS, FORMATIONS ET WEBINAIRES DE LA CCIF

1. INSCRIPTIONS

L'inscription aux événements, formations et webinaires est obligatoire par le biais du site internet www.ccif.ch (sous agenda sur la page d'accueil), et ceci même pour les formations et webinaires qui sont gratuits. Dès que l'inscription a été effectuée, un message la validant apparaît à l'écran et une confirmation est envoyée par e-mail au participant. Tant que le participant n'a pas reçu d'email de confirmation par le système informatique ou un collaborateur de la CCIF, son inscription ne peut être considérée comme effective.

Lorsque le nombre de participants à une formation ou un événement est limité, les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Pour certaines formations et événements, les membres de la CCIF ou d'autres catégories d'entreprises (par exemple, les entreprises familiales) peuvent avoir la priorité sur d'autres entreprises pour s'y inscrire. Cas échéant, ceci est signalé dans le descriptif de l'événement ou de la formation concerné/e. Il n'y a pas de limite de participants aux webinaires, mais un délai d'inscription est tout de même fixé, pour des raisons d'organisation.

Seules les personnes effectivement présentes le jour de la formation ou de l'événement ont droit à la remise du support de cours lorsque celui-ci est mis à disposition des participants.

2. PAIEMENT

Le paiement doit être effectué avant la formation ou l'événement par carte de crédit ou facture en fonction du montant des frais d'inscription. Lorsque plusieurs personnes d'une même entreprise s'inscrivent à la même formation, les personnes supplémentaires bénéficient d'un rabais de 10%. Ceci n'est pas valable pour les événements. Dans ce cas, il convient de contacter la CCIF afin de procéder au paiement des frais d'inscription par facture.

3. ANNULATIONS / ABSENCES

En ce qui concerne les événements, formations et webinaires qui durent une journée entière ou plus longtemps et dont le nombre de places est limité, en cas d'annulation moins de 10 jours avant le début de la formation ou du webinaire, aucun remboursement n'est effectué. La personne inscrite peut toutefois se faire remplacer sans frais.

En ce qui concerne les autres formations, webinaires et événement, en cas d'annulation moins de 48 heures avant le début de la manifestation, aucun remboursement n'est effectué. La personne inscrite peut toutefois se faire remplacer sans frais.

4. CONDITIONS D'ACHAT ET D'UTILISATION DU PASS'FORMATION

Pour l'année 2023, la CCIF propose à ses membres un Pass'formation pour un montant forfaitaire annuel de CHF 600.- HT. Celui-ci est valable du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En cas d'achat du Pass'formation de la CCIF, le montant de l'abonnement est payable en une fois avant la première participation à une formation proposée par la CCIF. Ce montant est unique et identique quel que soit le moment où la personne ou l'entreprise au sein de laquelle il · elle travaille achète le Pass'formation de la CCIF. Lorsque le Pass'Formation est acheté en cours d'année et que la personne ou l'entreprise qui l'acquiert a déjà participé à des formations proposées par la CCIF avant cet achat, il · elle n'a pas le droit au remboursement des frais d'inscription relatifs à ces formations.

Le Pass'formation de la CCIF donne accès à 3 personnes au maximum par entreprise pour chaque formation proposée par la CCIF qui est signalée au moyen du symbole « PF@CCIF ».

La personne qui détient un Pass'formation de la CCIF ou travaille au sein d'une entreprise détentrice du Pass'formation de la CCIF doit procéder à une inscription individuelle à la formation choisie. Au moment du paiement, il · elle doit indiquer qu'il · elle dispose d'un Pass'formation.

Lorsqu'une personne inscrite à une formation de la CCIF au moyen du Pass'formation ne se présente pas à celle-ci et n'est pas remplacée par une autre personne de son entreprise, un montant de CHF 200.- lui sera facturé.

5. MODIFICATIONS

La CCIF se réserve le droit de modifier un événement, une formation ou un webinaire, voire de l'annuler, sans aucune justification. Une communication par e-mail est faite aux personnes inscrites. La CCIF procède au remboursement du montant versé dans les meilleurs délais.

6. ATTESTATIONS DE PARTICIPATION

Une attestation de participation est remise aux participants qui en font la demande par email au plus tard 10 jours après la formation concernée.

7. DONNEES

Sauf avis contraire de la personne inscrite par écrit (à l'adresse info@ccif.ch) au moins 48 heures avant la formation ou le webinaire, son nom, son prénom, sa fonction, le nom de son employeur et le lieu figureront sur la liste des participants qui sera remise aux intervenants ainsi qu'aux participants.

8. PHOTOS ET VIDÉOS

Durant les événements et formations, la CCIF peut prendre des photos et/ou réaliser des vidéos. Ces photos et ces vidéos peuvent être utilisées par la CCIF à des fins marketing (publications papier, brochures, magazine ECHO, réseaux sociaux, application et site internet, etc.). Sauf avis contraire de la personne inscrite par écrit (à l'adresse info@ccif.ch) au moins 48 heures avant l'événement ou la formation concerné/e, celle-ci autorise la CCIF à utiliser les images (photographies et/ou vidéos) sur lesquelles elle apparaît.